



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par : Clément Lecante

Dijon, le **04 FEV. 2025**

Service Transition Écologique

Département Accompagnement des Transitions Territoriales

Tél : 03 39 59 62 27

Courriel : clement.lecante@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
à
Monsieur le président de la Communauté de
communes Val de Gray

Objet : Avis de l'État sur le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CC Val de Gray

Réf : 2025/STE/013

Annexe : 1 (annexe technique à l'avis de l'État)

Vous avez transmis, en date du 4 décembre 2024, le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) élaboré par la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG), conformément à la procédure prévue. Ce document traduit l'engagement de votre collectivité en faveur de la transition écologique pour les six prochaines années, avec pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Je tiens à souligner la qualité globale du travail réalisé, notamment l'articulation pertinente entre le PCAET et les autres outils de planification, tels que le SCoT, Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et PLUi. Cette démarche renforce la cohérence des documents de planification locale et témoigne d'une excellente compréhension des enjeux ainsi que des synergies entre ces outils. De plus, le plan d'action, élaboré avec un grand souci du détail et une réflexion rigoureuse en amont, constitue un atout prometteur pour la réussite de la phase de mise en œuvre.

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux alignés avec les engagements nationaux, visant une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et une production d'énergies renouvelables multipliée par 5,3. La couverture à 100 % des consommations énergétiques du territoire est envisagée grâce à un développement significatif du photovoltaïque et à une exploitation optimisée du potentiel éolien.

Le PCAET met l'accent sur des enjeux essentiels, comme la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau, à travers une meilleure gestion des prélèvements, la protection des captages prioritaires et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole. Il vise à préserver la biodiversité et les paysages, tout en promouvant une gestion durable des

ressources forestières. Le développement de la mobilité durable constitue un axe majeur du plan climat, avec des actions pour réduire l'autosolisme, promouvoir les mobilités douces et améliorer les infrastructures cyclables et piétonne.

En conclusion, j'émetts un avis favorable, concernant le projet de PCAET de la Communauté de Communes Val de Gray. L'adoption de ce PCAET confirme le rôle de la CCVG comme coordinatrice de la transition énergétique, conformément à l'article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales.

Je tiens enfin à vous remercier pour la participation à la démarche actuelle de planification écologique pilotée par l'État et la Région, à laquelle l'ensemble des parties prenantes : élus, services techniques, acteurs socio-économiques, citoyens, sont impliqués. L'ensemble des travaux sont à disposition sur le site internet dédié :

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>

Les travaux régionaux vont s'enrichir en 2025 avec plusieurs axes stratégiques : l'adaptation au changement, les métiers de demain, les compétences et la formation, les bénéfices pour la santé. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour y contribuer.

Vous trouverez en annexe une analyse technique détaillée de cet avis.

Le préfet de région,



Paul MOURIER

Copies :

Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Madame la directrice régionale de l'ADEME